

Collectif pour le haut débit
par ADSL de Pluzunet

Pluzunet, le 25 février 2013

A l'attention de Monsieur Le Président
et Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux
Place du Général De Gaulle
22000 Saint Brieuc

Objet : Couverture haut débit des zones blanches et grises

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux

C'est avec attention que nous avons lu votre réponse du 7 janvier 2013 à notre courrier du 12 novembre 2012.

Vous nous proposez d'adapter le système mis en place pour l'obtention de l'attestation d'inéligibilité au wimax. Cette proposition sous-entend que vous persistez à conditionner l'aide satellitaire à cette attestation ; position que nous ne pouvons pas comprendre. Vous avez bien abandonné les projets de NRA -MED alors que c'est plus performant que le wimax et sans danger pour la santé et que ce serait la meilleure solution pour résoudre le problème des zones blanches et grises. Toutefois, nous ne pouvons qu'être favorables à l'élaboration d'une attestation collective d'inéligibilité au wimax pour l'ensemble de toutes les habitations de Pluzunet situées en zone blanche, que leurs occupants soient actuellement demandeurs ou non. En effet, il ne faut pas exclure la possibilité que les occupants changent avant l'arrivée du très haut débit sur toute la commune.

Rappelons que le nonaccès à l'ADSL est un véritable handicap dans toutes les zones blanches et le satellitaire n'offre pas une alternative pleinement satisfaisante. Pour exemple, le mois dernier, la vente d'une maison située en zone blanche a échoué sur notre commune pour le seul motif que les personnes, très intéressées par cette vente, ne pourraient pas disposer d'internet à volonté, en illimité. Pour eux, c'était une situation inenvisageable et les dispositions prévues pour le satellitaire ne les satisfaisaient pas. Ces propos ont pour but de vous montrer à quel point nous nous sentons lésés et abandonnés d'être contraints de devoir recourir au satellitaire et de devoir, en plus, financer une partie du kit satellite et la totalité de l'installation. L'Ille et Vilaine semble avoir mieux compris l'enjeu d'internet pour l'ensemble des foyers puisque ce département participe à hauteur de 600€ à la mise en place du satellitaire (400€ pour le kit satellite + 200€ d'aide à l'installation). C'est le cas aussi pour les quatre départements de la Région Auvergne. Pourquoi notre département qui se montre si fier de son projet très haut débit ne peut-il pas faire aussi bien ? Aurions-nous si peu d'intérêt à vos yeux ?

Cécile Duflot , ministre de l'Egalité des territoires et du logement vous a confié une mission de prospective sur les bouleversements provoqués par les services numériques et leurs conséquences pour l'égalité des territoires. Nous vous en félicitons mais toutefois cela ne peut manquer de nous laisser perplexes. En effet, cette nomination a donné lieu à **un communiqué de presse du ministère le 10 décembre 2012** dans lequel nous pouvons lire : « **... Il importe alors de considérer le droit à la connexion comme un droit social parmi d'autres**, qui rend les autres possibles, le droit à l'éducation, à la culture, le droit à des services chaque jour plus variés... ». « **Un droit social parmi d'autres** », c'est bien de cela que nous argumentons dans tous les courriers que nous vous avons adressés. **C'est bien au nom de ce « droit social parmi d'autres » que nous trouvons totalement anormal d'avoir à financer pour moitié la solution satellitaire.**

N'oublions pas que les habitants des zones grises rencontrent aussi de réelles difficultés.

En conclusion, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, par souci d'équité et pour donner un sens au « droit social parmi d'autres » nous renouvelons les demandes que nous avons exprimés dans notre courrier du 12 novembre 2012, tout particulièrement :

-Que vous cessiez d'exiger une attestation d'inéligibilité pour bénéficier de l'aide à la solution satellitaire.

-Que la totalité des coûts (achat parabole+installation) soit prise en charge par le Conseil Général pour les zones blanches et grises, et ceci tant que la fibre optique ne sera pas opérationnelle sur toute la commune.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une simple lettre de compassion de votre part. Nous souhaitons que le problème des zones blanches et grises soit de nouveau abordé lors d'une prochaine session du Conseil Général.

En espérant être enfin entendus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, l'expression de nos sentiments distingués.

Le collectif pour le haut débit par ADSL de Pluzunet.

n.b. : une copie de ce courrier a été adressée aux présidents des trois groupes du CG 22, à Mr Quilin, à Mrs Offret et Le Guével, à Mr Jégou et à la presse locale.